

**PORTANT RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DU DIRECTEUR
DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (IUT)**

LE PRÉSIDENT,

- Vu le code de l'éducation, en ses livres VI et VII, et notamment ses articles L.713-9 et D.713-1,
- Vu les statuts de l'université d'Avignon,
- Vu les statuts de l'IUT,
- Vu l'arrêté du président n° 2024-14-DAJI du 10 septembre 2024 portant organisation de l'élection du directeur de l'Institut Universitaire de Technologie,
- Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin du 5 décembre 2024 en conseil de l'IUT,

ARRÊTE

Article 1

Madame Anne MAURAND-VALET a été élue directrice de l'IUT, en conseil de l'IUT du 5 décembre 2024, pour un mandat de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché en zone présidence et à l'IUT.

Il sera également consultable dans le recueil des actes et décisions à la rubrique « actes réglementaires » sur le site internet de l'université par le menu accès rapide ou via la plateforme e-Doc de l'université – Affaires Juridiques – rubrique « actes réglementaires ».

Il sera transmis à Monsieur le Recteur de Région académique, Chancelier des Universités.

Article 3

Le Directeur Général des Services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 06 décembre 2024

Le Président d'Avignon Université,

Signature électronique
Georges Linarès
le 06/12/2024 13:33:14 +01:00



Georges LINARÈS
AVIGNON

Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités, et publié le

06 DEC. 2024